



## MINISTÈRE DES ARMÉES

### SERVICE DU COMMISSARIAT DES ARMÉES PLATE-FORME DU COMMISSARIAT- PARIS Division Finances

8, avenue du Président Kennedy  
BP 40202  
78102 ST GERMAIN EN LAYE CEDEX

---

## Le service fait présumé dans le marché public : qu'est-ce ?

Il s'agit de la possibilité de payer une facture sans attendre le service fait. Le service fait présumé est une procédure financière réglementée qui a pour objet d'accélérer la mise en paiement de certaines dépenses. **Les contrôles relatifs au service fait sont réalisés *a posteriori* selon un plan défini par l'ordonnateur secondaire, la Plate-Forme Commissariat Paris (PFC Paris).**

## Le service fait présumé : un impact pour le titulaire du marché?

### Avantage pour le titulaire du marché

Réduction du délai global de paiement des factures : en dérogeant au principe du service fait comme déclencheur de la liquidation d'une dépense.

### Fonctionnement du SFP

Si postérieurement au paiement, il est constaté que des sommes ont été payées indûment (cas de **livraison incomplète voire inexistante, ou si la prestation est non conforme**), *une procédure de remboursement de trop-perçu* est déclenchée :

#### Actions du titulaire du marché :

**Le précompte** : à privilégier. Le critère de récurrence avérée permet ainsi un remboursement des sommes concernées par précompte sur les factures suivantes.

**ou**

**L'avoir** : les trop-perçus seront récupérés sur les factures suivantes via un avoir que le fournisseur établit.

#### Action de l'administration :

**Le titre de perception** : en cas de défaillance du fournisseur dans sa régularisation, la section recettes non fiscales du service exécutant de la dépense réalise un TP (demande de recouvrement des finances publiques).

## Le service fait présumé : sa pérennité dans le marché ?

L'ordonnateur secondaire peut suspendre l'application du service fait présumé dans le cas où le titulaire du marché dont les problématiques récurrentes et avérées mènent à la non-conformité dans l'application du marché et par suite induit l'exclusion de ceux-ci dans une procédure sensible demandant une résolution des litiges *a posteriori*.